



Genève, le 10 juin 2014

Procès-Verbal de l'Assemblée des Délégués du 5 juin 2014

APE présentes : Aire, Cayla, Collex-Bossy, Corsier, Genêts, Gy-Présinge, Hermance, Liotard, Pâquis, Pervenches-Montfalcon, Perly-Certoux, Petit-Sacconnex, Satigny, Serves-Sapay, Versoix, Vieusseux-Franchise

APE excusées : Anières, Cropettes Beaulieu, Jacques-Dalphin, Meyrin-Cointrin, MOCA Caroline-Morgines, Troinex, 31-Décembre

Comité GAPP : Sandra Capeder, Corinne Cornaglia, Romaine Michellod

Membres du comité GAPP excusés : Isabel Neves, Geneviève Rosset

Présidence de la séance : Anne Thorel Ruegsegger coordinatrice au GAPP

Procès Verbal : Corinne Pellet

Lieu : U.O.G. amphithéâtre Berenstein

Heure : 20h00 – 22h00

1. Accueil

Anne Thorel Ruegsegger coordinatrice au GAPP souhaite la bienvenue à l'assemblée et passe directement la parole à Mme May Piaget pour sa présentation.

2. Présentation « Plan de prévention (cyber) harcèlement : mesurer et agir » Mme May Piaget – coordinatrice du dispositif transversal « vie et climat scolaire » DIP

En 2012, suite à une actualité chargée (en Europe) concernant le harcèlement et le cyber harcèlement, le DIP décide de créer un groupe transversal comprenant les directions d'enseignement, le SRED (Service de la recherche en éducation), l'OMP (Office médico-pédagogique), le SSEJ (Service de santé de l'enfance et de la jeunesse). Un sondage est alors effectué auprès des élèves du cycle et du post obligatoire pour savoir si le harcèlement et le cyber harcèlement existent aussi à Genève.

Parallèlement, depuis plusieurs années, le logiciel SIGNA obtenu auprès du ministère de l'éducation en France recense les actes de violence physique (visibles) répertoriés par les directions d'établissements. Pour le cycle et le post obligatoire, les chiffres sont extrêmement faibles. Par contre les violences invisibles (dont on ne parle pas) sont plus nombreuses. Les chiffres sont publics et lisibles sur le site du SRED. Pour l'institution cela montre qu'un gros travail est à faire afin de briser le silence. Le primaire n'était pas concerné il y a quelques années, mais maintenant la tendance

s'inverse avec de fortes demandes des établissements. C'est pourquoi le primaire fera aussi partie du plan de prévention.

Le sondage montre que les violences ont surtout lieu entre pairs, enfants de la même classe. Les victimes appellent très rarement un adulte à l'aide, mais sollicitent leur(s) copain(s). Cependant quand l'appel est fait à un adulte celui-ci réagit et le harcèlement s'arrête. Le sondage a montré que les élèves souhaitent plus de répression vis-à-vis des harceleurs, plus de soutien aux victimes et plus d'écoute bienveillante de la part des enseignants. Dans le plan de prévention il est prévu que l'ensemble du personnel soit formé : les enseignants, mais aussi, le concierge, la bibliothécaire, les infirmières, etc., et ensuite les parents et les élèves.

La prévention doit être de longue durée pour être efficace. L'objectif du DIP est de diminuer le harcèlement de 20%. Le cyber harcèlement est un amplificateur du harcèlement. Pour être efficace, la première chose à améliorer est la détection des cas (absentéisme changement de comportement etc.). Un dispositif pilote a été mis en place dans 3 établissements du primaire, 3 établissements du cycle et 3 établissements du secondaire, avec une mise à niveau de l'ensemble des adultes sur ce qu'est le harcèlement pour avoir la même définition. La confusion est souvent faite entre un conflit qui peut se régler par une médiation et le harcèlement.

Le SSEJ, le Point et Action Innocence se sont rendus dans les établissements pour faire un diagnostic afin de connaître les besoins. Aujourd'hui les 9 établissements ont fini la phase pilote et un rapport va être rendu fin juin.

Après le rapport, une estimation des ressources va être faite pour un plan de déploiement jusqu'à 2017-2018 afin que tous les établissements puissent en bénéficier. Le but de ce plan est aussi de lutter et agir contre la discrimination et le décrochage scolaire. Les adultes doivent être sensibilisés et formés au phénomène du harcèlement et aux conséquences. Le mémento à l'usage des parents et de leurs enfants contient un chapitre à propos du harcèlement et rappelle la loi et les conséquences juridiques de certains actes.

APE Pervenches-Montfalcon : Est-ce plus souvent les filles ou les garçons qui se font harceler ?

May Piaget : C'est à peu près équivalent, pas de différence entre les filles et les garçons. Par contre les enfants harcelés ne savent pas pourquoi ils le sont.

GAPP : Les enfants ne savent pas pourquoi, mais est-ce qu'il y a un profil d'élève harcelé et de harceleur ?

May Piaget : non, cependant parfois les enfants harceleurs ont été harcelés. Ça peut aussi être un groupe d'enfants actifs ou passifs (témoins).

APE Satigny : À quel moment un enfant devient-il un enfant harcelé ? À quel moment doit-on intervenir ?

May Piaget : c'est la répétition de la micro violence qui fait un harcèlement. Il faut repérer des signes sur un enfant : trouble du sommeil, pleurs, ne veut plus aller à l'école, etc. La répétition de l'agression devient du harcèlement. Avant internet le harcèlement se déroulait dans le cadre scolaire. Maintenant avec internet, le harcèlement est constant, douloureux, intense et rapide via les réseaux sociaux, le harcelé n'a plus de répit.

APE Satigny : comment un enseignant peut voir des signes d'harcèlement ?

May Piaget : c'est justement le but du plan de prévention de donner des pistes aux enseignants pour déceler le harcèlement.

APE Versoix : les harceleurs sont souvent des meneurs.

APE Pervenches-Montfalcon : si les enseignants ne réagissent pas, il faut aller voir la direction de l'établissement.

May Piaget : c'est pour cela qu'une définition commune pour détecter le harcèlement est importante.

APE Versoix : c'est le rôle des parents de détecter le harcèlement et de transmettre à l'enseignant.

GAPP : quel est le rôle des parents prévu dans le plan de prévention ?

May Piaget : ça fait partie de la 2^{ème} phase du plan de prévention, les parents des conseils d'établissement pourront bénéficier de la même formation.

APE Corsier : comment pensez vous articuler votre travail via les associations de parents d'élèves ?

May Piaget : via les conseils d'établissement. En cas de détection dans une classe de rapidement intégrer les parents à la gestion du harcèlement. Le DIP sait que le rôle des parents est très important dans la gestion du harcèlement, mais rien n'a encore été décidé sur la manière d'atteindre et d'informer les parents.

APE Corsier : les APE pourraient être des partenaires, ce qui permettrait aussi de limiter les frais.

May Piaget : je prends note de cette proposition.

APE Seujet-Necker : est-ce que les enfants recevront des outils pour se protéger ?

May Piaget : les enfants parlent entre eux, mais le message doit être que cela ne suffit pas que seul un adulte peut mettre fin à un harcèlement.

APE Versoix : est-ce que des informations seront données aux élèves ?

May Piaget : la formation doit d'abord se faire auprès des adultes.

GAPP : une fois les adultes formés ils vont expliquer aux enfants ce qu'est le harcèlement, à quel moment il faut réagir et venir en parler.

APE Hermance : les enfants ne se rendent pas compte des choses, être témoin et ne pas réagir c'est aussi punissable.

May Piaget : les enfants ont peur.

GAPP : l'important est de former les adultes à pouvoir repérer très rapidement des situations pour ensuite pouvoir travailler avec les enfants sur ces situations.

APE Cayla : Beaucoup de prévention est faite à l'école avec Action Innocence et la police auprès des enfants. Les messages délivrés sont très forts et les enfants les intègrent tout de suite.

GAPP : il y a une autre manière d'en parler avec les enfants, avec un choix de littérature enfantine qui existe et qui est un bon moyen d'ouvrir le dialogue avec les enfants.

GAPP : le GAPP et l'école des parents réfléchissent, suite à une demande des parents, à une éventuelle tournée « café de parents » sur le thème du harcèlement. Dans d'autres pays francophone des actions ont été mises en place pour lutter contre le harcèlement. En France le gouvernement a créé un site « agir contre le harcèlement à l'école ». Un guide de formation pour les enseignants « prévenir le harcèlement à l'école » a été édité aux éditions FABERT. Au Canada, un guide a été publié à l'intention des parents « vers une école plus sûre », comment réagir à l'intimidation dans les écoles élémentaires. Une information sera faite aux membres du GAPP .

Anne Thorel Ruegsegger remercie Mme May Piaget pour son intervention.

3. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

L'ordre du jour est approuvé, pas de divers.

4. Approbation du PV de l'AD du GAPP du 30 janvier 2014

L'APE Pâquis signale manquer dans la liste des présences (modification sera faite).
Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

5.et 6. Dossiers en cours, année scolaire 2013-2014 / Communications du comité

Les inscriptions au GIAP ont eu lieu. Une séance de rattrapage est prévue le 11 juin 2014 de 16h à 20h, pour tout le canton.

APE Perly Certoux : il y aura toujours des parents qui trouveront une bonne excuse pour manquer les inscriptions.

GAPP : probablement, néanmoins, cette année, avec le changement pour les inscriptions au parascolaire, la communication a été extrêmement mal faite. Le flyer d'information n'a pas été distribué à tous les élèves du canton. Le GIAP avait fait éditer suffisamment de documents mais les établissements n'ont pas tous communiqué de manière adéquate.

En ce qui concerne le parascolaire le mercredi midi, à ce jour, 8 communes ont pris la décision de proposer des repas mercredi midi. La liste des communes est consultable sur le site du GIAP. Pour les années suivantes, si les demandes se font plus conséquentes, il faudra s'adresser aux communes avant décembre (date de vote des budgets).

APE Versoix : la commune de Versoix aiguillera les parents vers les mamans jour qui auront un agrément spécial mercredi midi avec plus d'enfants que la normale.

Café de parents (c'est la crise quand on éteint les écrans) un planning pour la prochaine année scolaire a été établi avec environ 5 séances. Les communes ou APE qui ont manifesté leur intérêt sont : Plan-les-Ouates, Trois-Chênes, Budé, les Crêts, Trembley et Genêts (Ville de Genève), Meyrin, Vernier, Bernex Confignon. Dès confirmation la coordination distribuera une liste de lieux et dates, aux APE, pour information.

Journal du GAPP : en 2014, le comité du GAPP a trouvé plus judicieux de publier le journal du GAPP après la rentrée scolaire. Il contiendra des informations importantes notamment concernant la rentrée avec l'introduction du mercredi matin, des infos à propos des APE, le lancement du nouveau site internet du GAPP, etc. Le journal publié à 33'000 exemplaires sera distribué à tous les écoliers genevois, via la fourre d'élève.

Site internet : dès la page d'accueil, l'actualité des APE est mise en avant. Chaque APE aura une page décrivant son comité, ses activités, etc. Les parents auront la possibilité de remplir une demande d'adhésion à une APE avec un formulaire en ligne.

Journée internationale à pied à l'école aura lieu le vendredi 19 septembre 2014. Le secrétariat du Pédibus a envoyé un mail d'informations au APE et aux lignes leur demandant de manifester leur intérêt à participer à cette journée.

Bâtiments scolaires : la problématique concerne surtout le post-obligatoire et le cycle d'orientation. Le GAPP a reçu une réponse au courrier écrit conjointement avec la FAPECO et la FAPO. Les magistrats y font mention d'un montant de 48'000'000. — affecté à rénovation des bâtiments de l'état. Une demande de rendez-vous a été faite après de Mme Emery-Torracinta et M. Serge Dal Busco afin de nous informer de la répartition du montant et de la part dédiée aux bâtiments scolaires et d'obtenir plus d'informations à propos du plan décennal (plan d'investissement sur 10 ans) et des précisions à propos des dates des travaux (début ou fin des travaux). Une inéquité de traitement au niveau du matériel informatique a été constatée suivant si un bâtiment est récent ou plus ancien.

APE Satigny : la presse dit qu'il n'y a pas d'enveloppe prévue à l'entretien des bâtiments ?

GAPP : effectivement concernant l'entretien de tous les bâtiments de l'état (gros œuvre) aucune somme n'était prévue. Pour l'entretien de tous les jours (nettoyage, petits travaux etc.) une enveloppe existe et est gérée par les directeurs. Les élèves peuvent être démotivés de travailler dans des mauvaises conditions.

GAPP : la rencontre avec les magistrats est souhaitée avant la rentrée de septembre, afin de faire pression, sachant que les budgets qui seront votés en décembre seront discutés avec les députés à partir de la rentrée.

Accueil continu : rien de nouveau avant probablement 2017.

Ecole inclusive : rien de nouveau. Avec le changement de magistrat et le remaniement des commissions, les travaux sont un peu perturbés et en suspend. A propos des commissions, comme mentionné dans la presse, la CIP (conférence de l'instruction publique) est supprimée. Elle figurait dans la loi et réunissait les représentants des partis politiques, les associations de parents, les associations d'enseignants, l'université, le SRED, etc. Ce n'était pas un lieu de discussion idéal en raison du nombre de participants (environ 50 membres). La magistrate a mentionné au comité du GAPP qu'en cas de nécessité, une demande de réunion de la commission pourra être faite. Pour les autres commissions le comité reste en attente.

Mise en place du mercredi matin : est-ce que quelqu'un a des informations à transmettre ou des questionnements ?

APE Vieusseux-Franchise : lors du dernier conseil d'établissements, les parents ont été informés que l'établissement Vieusseux-Franchise allait être regroupé avec l'établissement Liotard avec plus qu'un seul directeur. Est-ce que l'on ne va pas retourner dans un schéma d'éloignement comme lors du système des inspecteurs ? Et concernant les conseil d'établissements est-ce qu'il n'y a aura plus qu'un pour les trois écoles ?

GAPP : presque chaque année des établissements sont reconfigurés. En ce moment, en période d'économies si il y a possibilité, il y aura des regroupements d'établissements. Pour ce qui est de la proximité, les trois écoles Vieusseux, Franchise et Liotard ne sont pas si éloignées. Pour exemple, l'établissement COHERAN, Corsier, Hermance, Anières, fonctionne bien et d'autres encore sur 5 écoles. En ce qui concerne les conseils d'établissements, une discussion aura certainement lieu pour l'avenir et peut-être qu'ils fonctionneront encore ainsi jusqu'aux prochaines élections.

Sandra Capeder /GAPP : lors de notre rencontre avec Mme Emery-Torracinta, elle nous a fait part de sa grande inquiétude au niveau budgétaire. La conseillère d'Etat a pu obtenir un certain nombre de postes indispensables pour la prochaine rentrée scolaire, en raison d'une augmentation des élèves. Néanmoins l'obtention des ressources nécessaires à l'appui scolaire pour les élèves en difficulté et pour les élèves en intégration reste une problématique importante. Il manque des postes pour l'ensemble des degrés primaires, pour le cycle et le post-obligatoire. Le regroupement des établissements fait partie des mesures d'économie sans renoncer à la fonction de directeur d'établissement (départ à la retraite ou changement d'orientation). La liste des reconfigurations nous sera communiquée par la DGEO. Dans la stratégie des mesures d'économie, le déplacement des élèves lors d'une reconfiguration démographique et afin d'éviter des écoles vides est envisageable dans l'avenir.

APE Paquis : une pétition circule pour éviter les déplacements des élèves allant au cycle d'orientation, par exemple quartier de la gare se rendant à la Gradelle par manque de place.

GAPP : Le choix n'est plus possible en raison du manque de place dans certain cycle. Les enfants situés proches d'une ligne de bus peuvent se déplacer.

APE Cayla : Est-ce que les éducateurs des établissements REP seront aussi touchés par les mesures d'économie.

GAPP : en cas de regroupement de 2 établissements REP, chacun garde son éducateur, le GAPP n'a pas reçu d'information de remise en question de la prestation d'éducateur dans cette situation.

APE Collex-Bossy : en ce qui concerne les enfants domiciliés en France, sur 8 classes environ 1 classe regrouperait tous les enfants frontaliers. Une lettre les informe, depuis déjà une année, que leur place n'est pas garantie. Concernant les déplacements des élèves c'est une solution envisageable, pour l'instant à l'intérieur de l'établissement Collex-Bossy, Pregny Chambésy.

APE Sujet-Necker : La directrice de Sujet-Necker va reprendre la direction de l'école de St-Jean et Devin-du-Village, la charge ne sera t'elle pas trop lourde et la directrice moins accessible ?

GAPP : pour les parents cela ne va rien changer au quotidien, la directrice devrait être soutenue dans sa tâche par une maitresse adjointe dans chaque école qui pourra aussi être une interlocutrice.

APE Sujet-Necker : lors du vote du mercredi matin, l'argent était là pour sa mise en place. Maintenant en raison des mesures d'économie il n'y aura pas assez d'enseignants.

GAPP : c'est pas en raison de l'introduction du mercredi matin. Les postes qui étaient prévus pour sa mise en place ont été repourvus. Une hausse du nombre d'élèves en est la cause, pour cette rentrée. Le manque de ressources provient de la décision du Grand Conseil de faire des économies au sein du DIP. Cela fait des années que le DIP nous informe de sa difficulté à financer toutes les prestations.

APE Serves-Sapay : en pourcentage, à quoi correspond l'augmentation des élèves et à quoi est-elle due ?

GAPP : une partie est due au mouvement démographique et l'autre au mouvement migratoire. Une proportion pourrait être des enfants provenant d'écoles privées et retournant à l'école publique (en raison de la crise). Cela correspond environ à 900 élèves au total, pour le primaire.

Conseils d'établissements : le comité du GAPP a alerté la DGEO et la magistrate à propos des conseils d'établissements. Dans certains établissements il n'y pas assez de parents qui ont été élus (pas assez de candidats). Les informations émanant des conseils ne sont plus systématiquement distribuées aux parents via la fourre des élèves, mais via le site internet ou un affichage à l'école. Cette façon de faire limite la communication et l'implication des parents. Lorsque aucun membre de l'APE ne fait partie du conseil d'établissement, l'APE n'est pas informée de ce qui s'y passe.

APE Versoix : est-ce que les APE doivent toujours recevoir des informations concernant les conseils d'établissements ?

GAPP : oui c'est important que tous les parents soient informés, c'est un droit.

APE Cayla : notre APE a fait la demande et avons obtenu que le PV du conseil d'établissement soit distribué via la fourre des élèves et non pas juste publié sur le site. Toutes les communications faites aux parents, via la fourre des élèves, sont denses en informations et pour les personnes non francophones ce n'est pas évident.

APE Genêt : la fourre des élèves reste la meilleure des solutions. Les parents lisent les informations qu'ils reçoivent par ce biais.

APE Collex-Bossy : dans notre école, lors de la réunion de rentrée, le directeur informe les parents que s'ils souhaitent recevoir des informations de l'APE ils peuvent écrire leur adresse mail sur une liste. Ensuite l'APE utilise ces adresses pour diffuser le pv du conseil d'établissement ou d'autres informations comme les inscriptions au parascolaire. C'est un bon moyen de fonctionnement.

GAPP : le comité, la coordination et le secrétariat vous souhaitent de bonnes vacances d'été et vous donnent rendez-vous à la rentrée.

7. Divers, pas de divers.

La séance est levée à 22h00.